



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

COPIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service architecture
Affaire suivie par :
Yves Belmont

Tél. (33) [0]4 72.00.44.30.
ou (33) [0]4 72 00 44 75
courriel : yves.belmont@culture.gouv.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

A

Monsieur le préfet de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation
juridique

Lyon, le 16 JUIL. 2013

Objet : Brangues - Projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Réf : 13/019/YB/CB

PJ : 1 extrait de procès-verbal

Vous avez saisi le préfet de région du projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire de la commune de Brangues pour consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Lors de sa séance plénière du 13 juin 2013, la CRPS a examiné ce dossier et a émis un **avis favorable** avec la recommandation suivante :

- la formulation des recommandations ainsi que le lien entre recommandations et réglementation sont à reprendre afin d'éviter des incertitudes.

Je vous communique, sous ce pli, l'extrait du procès-verbal correspondant.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous saurai gré de bien vouloir communiquer cet avis au maire Brangues, en vue de procéder à la consultation des personnes publiques associées.

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

Jean-François MARQUERIN

Copie : - M. le maire de Brangues